



VOLET

Mod DOC 18.01

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22105437

le,

Reçu le

25 AOUT 2022

Greffier

au greffe du Tribunal de l'entreprise
Francophonie de Bruxelles

N° d'entreprise : **0424 565 535**

Nom

(en entier) : **MH Properties**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **1080 Molenbeek-Saint-Jean, Rue de Birmingham 68**

Objet de l'acte : Modification de la dénomination de la société

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Hugo Van Elslande, notaire de résidence à Leuven, le 15 juin 2022, enregistré au bureau de sécurité juridique Leuven 2, registre ACP 5, livre 0, feuille 0, case 19976, que l'assemblée générale de la SRL « MH Properties », à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Rue de Birmingham 68, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

1. Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de « MH Properties » en « BAMEL ».

2. Deuxième résolution

Conformément à la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'adapter article 1 des statuts comme suit :

« Article 1: Nom et forme

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « Bamel ».

3. Troisième décision

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'administrateur unique aux fins d'exécution de la résolution qui précédente.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la société « MOSTAERT, MAERE & VAN ELSANDE », dont le siège social est établi à 3000 Leuven, Blijde Inkomststraat, 24, pour effectuer toutes les démarches administratives qu'impliquent la résolution qui précédente.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME ,

Hugo VAN ELSLANDE, notaire

Déposé en même temps :

-l'expédition de l'acte

-les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).